

GRILLE D'ANALYSE ET DE RÉTROACTION DU PLAN DE LUTTE 2019-2020

MOBILISATION					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Mise en place du comité de travail (à chaque année)	4	3	2	I	Le comité n'a pas été mis en place.
Personne désignée pour coordonner les travaux	4	3	2	I	La direction de l'école
Prise de position claire de l'équipe-école face à la violence et l'intimidation	4	3	2	I	La prise de position est claire face à la violence et l'intimidation à l'école et rappelée à chaque début d'année.

ÉLÉMENT 1 : L'ANALYSE DE LA SITUATION					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Portrait des manifestations (violence et intimidation) – à chaque année	4	3	2	I	Le portrait est à développer afin de préciser les actes de violence. Toutefois, la majorité des événements sont de l'ordre des conflits entre enfants. Les conflits non réglés peuvent se transformer en actes d'intimidation
Données de sources variées (sondage, bilan, manifestations, boîte à commentaires)	4	3	2	I	Le sondage n'a pas été réalisé cette année.
Priorités ou objectifs identifiés	4	3	2	I	Sera développé en 2020-2021.

ÉLÉMENT 2 : LES MESURES DE PRÉVENTION (RÉFÉRENTIELS)					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Règles de vie et mesures de sécurité révisées (à chaque année)	4	3	2	I	Le mode de vie est révisé à chaque année par l'équipe-école.
S'assurer que les règles du code de vie prévoient : <ul style="list-style-type: none"> Les attitudes et les comportements devant être adoptés en toute circonstance Les gestes et les échanges proscrits Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. 	4	3	2	I	Le mode de vie prévoit les attitudes et comportements à adopter et les sanctions disciplinaires. Pour les cas plus graves ceux-ci sont portés à l'attention de la direction et des professionnels. Des études de cas peuvent alors être faites.

Présentation des modifications des règles de vie (enseignants, intervenants et élèves)	4	3	2	1	A chaque année.
Plan de surveillance stratégique (zones)	4	3	2	1	Enseignants et service de garde
Plan d'intervention en situation d'urgence (comité)	4	3	2	1	Le comité est en place.
Plan d'intervention en situation de crise (comité)	4	3	2	1	Le comité est en place.
Cadre de référence sur les mesures contraignantes	4	3	2	1	. Les TES sont les seules personnes autorisées à appliquer les mesures contraignantes au besoin. Sera présenté aux enseignants en 2020-2021 pour information seulement.

ÉLÉMENT 2 : LES MESURES DE PRÉVENTION

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Compréhension des définitions de la violence et de l'intimidation	4	3	2	1	
Développement des compétences personnelles et sociales (empathie, civisme, résolution de conflits, etc.)	4	3	2	1	En développement pour les enfants. Des activités faites par les enseignantes et la TES ont eu lieu au courant de l'année dans les groupes. Responsabilité des enseignants
Gestion de classe	4	3	2	1	
Participation des élèves à la vie scolaire	4	3	2	1	Différents comités sont siégés par des élèves : Brundtland, Brouillon propre.
Accueil des élèves et des adultes	4	3	2	1	
Aménagement, organisation et animation d'activité de prévention	4	3	2	1	Le contexte ne nous a pas permis d'aller de l'avant avec plusieurs activités.
Les moments de transitions	4	3	2	1	La surveillance des élèves est assurée par les enseignants et les éducatrices du sdg.
Aménagement, organisation et animation de la cour d'école	4	3	2	1	Traçage dans la cour.

ÉLÉMENT 3 : LES MESURES FAVORISANT LA COLLABORATION DES PARENTS

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	

Document explicatif du plan de lutte et la position de l'école quant à l'intimidation et la violence (clair et accessible sur le site web)	4	3	2	1	Accessible sur le site Web, mais devra être mis à jour ainsi que dans l'agenda des enfants
Sensibiliser les parents aux différents termes et aux définitions (conflit, violence, l'intimidation, etc.)	4	3	2	1	Dans le document pour les parents. Aussi disponible sur le Web.
Transmission aux parents des règles de vie de l'école	4	3	2	1	Transmises à l'agenda des enfants ainsi que dans les règles de régie interne du sdg.
S'assurer de la collaboration des parents pour un milieu sain et sécuritaire pour leur enfant	4	3	2	1	En début d'année et en janvier, un rappel a été fait aux parents dans le courrier familial de relire le code de vie et le plan de lutte avec leur enfant.
Feuillets d'information sur l'intimidation et la violence à l'école	4	3	2	1	Plan de lutte
Modalités variées de communication (Au fil des mois, courriel, rencontre, appel téléphonique, site web, etc.)	4	3	2	1	Dans le Courrier Familial et sur le site Web. Appel ou rencontres avec les parents concernés selon les cas.
Répertoire des ressources pour les parents	4	3	2	1	Disponible sur demande Sur le site web et celui du MEES

ÉLÉMENT 4 ET 6 : LES MODALITÉS CONFIDENTIELLES DE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Procédure claire de signalement pour les élèves, les parents et tous membres du personnel de l'école (à qui, quand, comment)	4	3	2	1	Une partie du résumé du plan de lutte est affichée dans les classes à la vue des enfants.
La procédure de signalement est connue de tous	4	3	2	1	Rappel fait auprès du personnel deux à trois fois par année et au besoin selon les cas.
La procédure de signalement est visible et accessible	4	3	2	1	Le personnel reçoit un formulaire en début d'année.
Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté (rôles et responsabilités)	4	3	2	1	Une clarification a été faite auprès des enseignants à quel moment le formulaire doit être rempli selon les situations.
Rapport sommaire au DG (nature et suivi des plaintes) et procédures	4	3	2	1	Aucune plainte ni suivi à faire au DG en 2019-2020.
Registre des signalements et registre des plaintes	4	3	2	1	Au bureau de la direction. Confidentiel.
S'assurer que les modalités respectent la confidentialité	4	3	2	1	Seulement la direction a accès au registre des signalements.

ÉLÉMENT 5 : LES ACTIONS MISES EN PLACE

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	Mode de vie et mesures disciplinaires selon la gravité et la récurrence du geste
Protocole d'évaluation de la récurrence	4	3	2	1	Cet élément est analysé par les intervenants selon les cas.
Pour la victime	4	3	2	1	Soutien par les intervenants selon les cas et au besoin.
Pour le témoin	4	3	2	1	Soutien par TES et enseignants au besoin
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	Communication avec l'école et ses professionnels
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	Communication avec l'école et ses professionnels
Pour les parents du témoin	4	3	2	1	Au besoin

ÉLÉMENT 7 : LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	Retrait immédiat et analysé selon le cas par la suite.
Pour la victime	4	3	2	1	Protection immédiate et analysée selon le cas par la suite.
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	Communication le plus rapidement possible et soutien au besoin par les intervenants.
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	Communication le plus rapidement possible et soutien au besoin par les intervenants.

ÉLÉMENT 8 : LES SANCTIONS

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	Sanction immédiate et retrait de contact et privilèges pour l'enfant.
Gradation des sanctions (gravité et répétition)	4	3	2	1	Selon les cas et après consultation auprès des intervenants.

Gradation de gestes réparateurs	4	3	2	1	Selon les cas et après consultation auprès des intervenants.
Pour le témoin (s'il y a lieu)	4	3	2	1	Selon les cas et après consultation auprès des intervenants.

ÉLÉMENT 9 : LE SUIVI					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	Les suivis sont faits par les enseignants, la TES, les professionnels et la direction selon les recommandations des intervenants.
Pour la victime	4	3	2	1	Les suivis sont faits par les enseignants, la TES, les professionnels et la direction selon les recommandations des intervenants.
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	Les suivis sont faits par les enseignants, la TES, les professionnels et la direction selon les recommandations des intervenants.
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	Les suivis sont faits par les enseignants, la TES, les professionnels et la direction selon les recommandations des intervenants.
L'engagement du directeur	4	3	2	1	De façon continue.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Présentation du plan de lutte de l'école au conseil d'établissement	4	3	2	1	A chaque année
Approbation du plan de lutte par le conseil d'établissement	4	3	2	1	Adoption à partir de 2020-2021

DATE D'ÉVALUATION	Septembre 2020
-------------------	----------------